

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/decret/2020/11/19/2020043705/justel>

Dossier numéro : 2020-11-19/02

Titre

19 NOVEMBRE 2020. - Décret modifiant l'article 5 du décret du 29 octobre 2020 octroyant des pouvoirs spéciaux au Gouvernement wallon en vue de faire face à la deuxième vague de la crise sanitaire de la COVID-19 pour les matières réglées par l'article 138 de la Constitution

Source : SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

Publication : Moniteur belge du 23-11-2020 page : 82575

Entrée en vigueur : 20-11-2020

Table des matières

Art. 1-2

Texte

Article [1er](#). Dans l'article 5 du décret du 29 octobre 2020 octroyant des pouvoirs spéciaux au Gouvernement wallon en vue de faire face à la deuxième vague de la crise sanitaire de la COVID-19 pour les matières réglées par l'article 138 de la Constitution, le mot " un " est remplacé par le mot " deux ".

[Art.](#) 2. Le présent décret entre en vigueur le lendemain du jour de sa promulgation par le Gouvernement wallon.